

COMPTE RENDU REUNION DU 06 AVRIL 2021

Présents : ROUX Michel, PICHON Sébastien, GERARD Corinne, BARBIER Christian, GASSEN Isabelle, GENEAU Virginie, ARNAUDET Stéphane, BOUVARD David, DÉLIOT Magali, HORN Jean-Claude, TERNAUX Francine, ROUX Isabelle formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : DAGRÉOU Karl, DEROBINBON Catherine, ALBALD Matthieu

Mme Isabelle ROUX a été désignée comme secrétaire de séance.

M. DAGRÉOU Karl a donné pouvoir à M. ROUX Michel pour voter en son nom

Mme DEROBINSON Catherine a donné pouvoir à M. GÉRARD Corinne pour voter en son nom

M. ALBALAD Matthieu a donné pouvoir à M. PICHON Sébastien pour voter en son nom

Ouverture de la séance du Mardi 06 avril 2021 à 20H17.

1) Approbation du compte de gestion Mairie 2020:

Le Conseil Municipal :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte de gestion 2020.

2) Approbation du compte administratif Mairie 2020:

Le compte administratif 2020 se résume ainsi :

Recette de fonctionnement : 240 234,31 €

Déficit d'investissement : 18 756,69 €

Résultat excédentaire : 221 477,62 €

Le Conseil Municipal approuve à 13 voix pour le compte administratif 2020.

3) Affectation du résultat Mairie 2020 :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, constate :

- un excédent de fonctionnement de 240 234,31 €
- un déficit d'investissement de - 18 756,69 €
- un reste à réaliser d'investissement de - 52 189,21 €

Affectation obligatoire :

- Virement à la section d'investissement recette compte 1068 : 70 945,90 €
- Déficit d'investissement dépense compte 001 : 18 756,69 €

Solde disponible :

- Affectation à excédent reporté fonctionnement recette compte 002 : 169 288,41 €

Le Conseil Municipal approuve à 15 voix pour l'affectation du résultat 2020.

4) Taux d'imposition 2021 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à 15 voix pour et :

- Décide les taux d'impositions comme ci-dessous :

- Foncier bâti = 45,04 %
- Foncier non bâti = 58,91 %

5) Attribution subvention 2021 aux Associations :

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal l'attribution d'une subvention aux Associations comme ci-dessous :

- Générations mouvement club de SAINT-VAIZE	450,00 €
- Amicale Laïque	9 500,00 €
- Parents d'élèves RPI Bussac/St-Vaize	450,00 €
- ADMS	320,00 €

Le Conseil Municipal accepte à 15 voix pour et autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

6) Devis de relevé et réalisation du plan topographique de l'allée du Prieuré en vue d'un projet d'aménagement des VRD et du pluvial :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'aménagement des VRD et du pluvial de l'allée du Prieuré.

M. le Maire donne lecture du devis de SYNERGEO 3, boulevard Jacques Caillaud 17400 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY pour un montant de 1 231,20 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte à 14 voix pour et 1 abstention, autorise M. le Maire à signer le devis et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

7) Devis de relevé et réalisation du plan topographique du passage de l'école en vue d'un projet d'aménagement des VRD et du pluvial :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'aménagement des VRD et du pluvial du passage de l'école.

M. le Maire donne lecture du devis de SYNERGEO 3, boulevard Jacques Caillaud 17400 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY pour un montant de 524,40 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte à 14 voix pour et 1 abstention, autorise M. le Maire à signer le devis et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

8) Vote du Budget primitif Mairie 2021 :

Investissement

Dépenses : 297 421,00 €

Recettes : 297 421,00 €

Fonctionnement

Dépenses : 439 137,00 €

Recettes : 439 137,00 €

Le Conseil Municipal accepte à 15 voix pour et autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

9) Approbation du compte de gestion Lotissement 2020:

Le Conseil Municipal :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte de gestion 2020.

10) Approbation du compte administratif Lotissement 2020:

Le compte administratif 2020 se résume ainsi :

Déficit d'investissement : - 33 687,93 €

Résultat Déficitaire : - 33 687,93 €

Le Conseil Municipal approuve à 13 voix pour le compte administratif 2020.

11) Affectation du résultat Lotissement 2020 :

- un déficit d'investissement de – 33 687,93 €

Affectation obligatoire :

- Déficit d'investissement dépense compte 001 : 33 687,93 €

Le Conseil Municipal approuve à 15 voix pour le compte administratif 2020.

12) Vote du Budget primitif Lotissement 2021 :

Investissement

Dépenses : 135 061 €

Recettes : 135 061 €

Fonctionnement

Dépenses : 91 703 €

Recettes : 91 703 €

Le Conseil Municipal accepte à 15 voix pour et autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

13) Adhésion au service de remplacement du CDG 17 – Mise en place d'une convention-cadre :

Monsieur le Maire rappelle la délibération par laquelle la commune a décidé d'adhérer dans le cadre de ces prestations facultatives, au service de remplacement créé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime permettant la mise à disposition de personnels sous contrats à durée déterminée.

Il est proposé désormais de passer une convention-cadre définissant les modalités d'adhésion et de mise à disposition des agents contractuels du service de remplacement entre la commune ou l'établissement et cet établissement.

Chaque mission fera l'objet d'une facture mensuelle qui précisera l'objet, la période et le coût correspondant à la rémunération totale brute chargée de l'agent, majoré des frais de gestion représentant 5 % du traitement total brut versé à l'agent.

Le Conseil Municipal décide à 15 voix pour d'autoriser M. le Maire à signer la convention, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 5 ans et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

14) Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes liée à la compétence tourisme :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment les articles L. 5216-5, L.5211-17,

Vu la délibération n°2021-21 du Conseil Communautaire de la CDA de Saintes, en date du 1^{er} mars 2021, portant sur la modification des statuts de l'agglomération de Saintes liée à la compétence tourisme notifiée le 11 mars 2021,

Considérant que le Département de la Charente-Maritime est propriétaire du Fleuve Charente et qu'en cette qualité, il a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage des équipements fluviaux qui seraient réalisés dans le cadre du contrat « Fleuve Charente »,

Considérant qu'il est nécessaire, pour que la CDA de Saintes puisse être signataire de ce contrat de Fleuve et qu'elle puisse participer financièrement à ces équipements qu'elle devienne compétente en la matière,

III – COMPETENCES FACULTATIVES

L'article 6-III-1°) TOURISME :

- « Aménagement, mise en valeur et gestion de l'Aqueduc gallo-romain
- Gestion et mise en œuvre d'un schéma de développement touristique
- Organisation d'animations touristiques : les Echappées Rurales, la fête du Fleuve »

EST REMPLACÉ PAR :

- « Aménagement, mise en valeur et gestion de l'Aqueduc gallo-romain
- Participation financière à la création, à la reconstruction, au renforcement et à l'extension d'équipements fluviaux à vocation touristique dans le cadre du contrat de Fleuve Charente
- Gestion d'un office de tourisme communautaire
- Définition et mise en œuvre d'un schéma de développement touristique
- Organisation d'animations touristiques : les Echappées Rurales, la fête du Fleuve »

Le Conseil Municipal adopte à 15 voix pour les modifications statutaires de la Communauté d'Agglomération de Saintes.

15) Convention de partenariat Mutualia Alliance Santé :

Monsieur le Maire propose de signer un partenariat avec Mutualia Alliance Santé qui a souhaité accompagner la commune, pour venir en aide aux administrés, en leur proposant une offre santé accessible à tous et à moindre coût.

Après lecture de la convention, le Conseil Municipal accepte à 13 voix pour et 2 abstentions, autorise M. le Maire à signer la convention pour une durée de 5 ans à compter du 01/05/2021 et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

* Divers

La séance est levée à 23h36